

Installations classées pour la protection de l'environnement - Entreprise AUGE DECOUPAGE - Information des membres du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par pétition en date du 13 décembre 1996, M. le Président Directeur Général de la SA AUGE DECOUPAGE sollicitait de M. le Préfet l'autorisation d'accroître la capacité de production de son entreprise sise 12, boulevard Kennedy à Besançon.

L'activité de cette entreprise est le découpage de haute précision en grandes séries pour la fabrication de composants électroniques.

Le dossier de demande en autorisation avait été présenté aux membres du Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 1997 et avait reçu un avis favorable. Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 1998, M. AUGE est autorisé à accroître son activité.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal en est informé.

La Commission Environnement a donné un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.